

De plus, tous les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs efforts en vue d'abolir les barrières commerciales entre les provinces, ces obstacles coûtant chaque année 6 milliards de dollars au Canada. Nous avons besoin d'un véritable marché commun au Canada et d'une union économique plus forte pour assurer la prospérité de tous les Canadiens.

L'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867 régit le commerce interprovincial depuis la Confédération. Le moment est venu de moderniser l'article 121 de manière à augmenter la mobilité des personnes, des capitaux, des services et des biens à l'intérieur du Canada.

Nous nous engageons dans deux voies afin de renforcer l'union économique du Canada. La première avenue consiste à présenter de nouvelles propositions constitutionnelles; elles sont actuellement à l'étude au sein du Comité mixte parlementaire qui parcourt le pays pour recueillir les commentaires de la population.

Mais cet effort de remaniement de la Constitution sera mené de concert avec les efforts que j'ai entrepris, en collaboration avec mes homologues provinciaux, en vue d'abolir certaines des 500 barrières commerciales qui entravent les échanges interprovinciaux dans l'ensemble du pays. Nous avons déjà réalisé quelques progrès, notamment en ce qui concerne les ventes de bière et de vin.

Le dernier des cinq champs d'activité dont traite le document d'étude intitulé «La compétitivité mène à la prospérité» est le commerce international. Les entreprises canadiennes devront être plus nombreuses à savoir exploiter à leur avantage les occasions d'exportation qui se présenteront à elles. Malgré la proximité des marchés gigantesques que représentent les États-Unis et les pays de la région du Pacifique, beaucoup d'entreprises canadiennes éprouvent de la difficulté à assurer une présence à l'étranger.

Ces entreprises devront apprendre à élargir leurs horizons, par rapport au commerce international et à tout ce qui en découle. Nous ne sommes plus à l'époque où l'on pouvait s'asseoir tranquillement chez soi et remplir des commandes d'exportation. Si vous visez la prospérité de votre compagnie sur le marché international, vous devrez d'abord vous établir solidement sur les marchés ciblés.

Il vous faudra envisager toutes les possibilités d'alliances stratégiques, d'entreprises en coparticipation et d'associations de sous-traitance avec des fournisseurs affiliés. Vous devrez songer à investir à l'étranger pour acquérir d'autres compagnies ou pour établir des coentreprises. Les arrangements de crédit subsidiaires permettant des échanges de renseignements sur les